



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2001/L.47
14 août 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-troisième session
Point 1 de l'ordre du jour

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. Pinheiro (au nom du Bureau de la Sous-Commission): projet de décision

**2001/... Mesures visant à améliorer le fonctionnement de la Sous-Commission de
la promotion et de la protection des droits de l'homme**

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, rappelant que dans sa résolution 2001/60 la Commission des droits de l'homme a demandé que soient proposées d'autres mesures de nature à améliorer le fonctionnement de la Sous-Commission, décide de lui présenter le projet de décision ci-après pour adoption à sa cinquante-huitième session:

«La Commission des droits de l'homme, rappelant la décision 2001/... adoptée le ... août 2001 par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, décide, en vue d'améliorer le fonctionnement de celle-ci et en attendant l'aval du Conseil économique et social, d'examiner à sa réunion informelle annuelle de septembre toutes les propositions de la Sous-Commission qui exigent l'approbation de

la Commission, et de soumettre le projet de décision ci-après au Conseil économique et social pour adoption à sa prochaine session:»

«Le Conseil économique et social, rappelant la décision 2002/... de la Commission des droits de l'homme et la décision 2001/... de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, approuve la décision prise par la Commission d'examiner à sa réunion informelle annuelle de septembre toutes les propositions de la Sous-Commission qui exigent l'approbation de la Commission.»
